

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale de la Municipalité

QUE :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par M. Jacques Godbout, pour la propriété du 4 à 8 chemin du Catamaran, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 5 422 145.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation mineure souhaitée vise la création de trois lots dérogoires par rapport à leurs superficies et leurs frontages.

1^{er} Lot :

La superficie est inférieure à 2000 m², il est donc demandé une dérogation à 1 955,1 m².
Le frontage est inférieur à 30 mètres, il est donc demandé une dérogation à 27,63 m.

2^{ème} Lot :

La superficie est inférieure à 2000 m², il est donc demandé une dérogation à 1 815,1 m².
Le frontage est inférieur à 30 mètres, il est donc demandé une dérogation à 27,63 m.

3^e Lot :

Le frontage est inférieur à 30 mètres, il est donc demandé une dérogation à 27,64 m.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application des articles suivants du règlement de lotissement n° 432-2013 :

Article 16, lequel prévoit une superficie minimale à 2000 m² et un frontage minimal à 30 mètres.

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 8 décembre 2020 à 20h, en visioconférence. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil en adressant leurs questions avant le 8 décembre 15h à info@stmicheldebellechasse.ca

...2

FAIT à Saint-Michel-de-Bellechasse le 24^e jour du mois de novembre deux-mille-vingt.



Directrice générale, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 24^e jour du mois de novembre 2020, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 24^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020



Directrice générale, avocate